

Le 24 octobre 2012

Madame Élise Naud
Secrétaire de la Commission
Office de consultation publique de Montréal
1550 Metcalfe
Montréal (Québec) H3A 1P3

Objet : Réponses aux questions de M. Ouellet lors de la session du 9 octobre 2012

Madame,

Voici nos réponses aux questions posées par M. Ouellet lors de la séance du 9 octobre 2012 à Ville Saint-Laurent.

Questions :

Q1 - À combien revient, par tonne de matières traitées avec des installations fonctionnant à pleine capacité, les investissements requis pour l'implantation des centres de traitement des matières organiques? Répondre selon 2 hypothèses : avec subvention et sans subvention.

Q2 - Quels sont les coûts par tonne du traitement des matières?

Réponses :

Le tonnage total des matières traitées par ces installations fonctionnant à pleine capacité s'établit ainsi :

- 2 centres de biométhanisation (secteurs Est et Sud) d'une capacité de 60 000 t/a de résidus alimentaires pour un total de 120 000 t/a.
- 1 centre de compostage dans le secteur Nord d'une capacité de 29 000 t / a (digestat et RV)
- 1 centre de compostage dans le secteur Ouest d'une capacité de 50 000 t/a (digestat et RA + RV).
- 1 centre pilote de prétraitement des ordures ménagères d'une capacité de 25 000 t/a

La capacité totale de ces installations s'élève donc à 224 000 t / a

Le coût des investissements est évalué à 267 M\$.

En février 2010 les gouvernements provincial et fédéral ont annoncé que ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 135 M\$

Q1 A) Les investissements par tonne de capacité, en soustrayant les subventions, s'élèvent à 132 M\$, soit 590 \$ par tonne de capacité.

Q 1B) Les investissements sans subventions seraient de 267 M\$, soit 1 192 \$ par tonne de capacité

Q2 Les coûts des traitements par matières sont les suivants :

- Biométhanisation (résidus alimentaires) : 120 \$/t
- Compostage (résidus alimentaires, résidus verts, digestat) : 90 \$/t

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Roger Lachance, ing.
Directeur de l'environnement